

2018-19

LA RÉFORME DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Saisi par le gouvernement de la question de la réforme des fonds structurels européens et de l'avenir de la politique de cohésion dans la perspective des négociations du cadre financier pluriannuel post-2020, le CESE a examiné la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 en cours et analysé les propositions de la Commission européenne pour 2021-2027.

Si la mise en œuvre actuelle des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) s'effectue en France à un rythme situé dans la moyenne européenne, il n'en reste pas moins que certains objectifs stratégiques, comme ceux liés aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, ou certains territoires tels que les Outre-mer, accusent des retards préoccupants. La complexité des procédures impose une charge difficilement supportable à l'ensemble des acteurs et engendre une insécurité juridique et financière préjudiciable aux objectifs poursuivis. En outre, l'impact concret de la politique de cohésion demeure méconnu des

bénéficiaires ultimes que sont les résidentes et résidents de l'Union européenne (UE). Face à ce constat mitigé, les propositions formulées par la Commission européenne pour 2021-2027, qui prévoient une contraction du budget consacré à la politique de cohésion, n'apparaissent pas à la hauteur des enjeux malgré des avancées louables en termes de rationalisation, de simplification et de modularité accrue des instruments.

Pour le CESE, la politique de cohésion constitue un acquis majeur de l'UE qu'il importe de préserver. Le principe de solidarité qu'elle incarne est plus que jamais vital à l'heure où l'Union fait face à de nouveaux et redoutables défis. La nécessité dans ce contexte d'accélérer la mise en œuvre de la programmation en cours, de renforcer la pertinence stratégique de la programmation 2021-2027 tout en simplifiant les procédures et en améliorant la visibilité de cette politique, a guidé la réflexion.



Jean-Luc Bennahmias

est membre du CESE au titre de la protection de la nature et de l'environnement.

Il siège à la section des affaires européennes et internationales où il représente le groupe des personnalités qualifiées.

Contact :

jean-luc.bennahmias@lecese.fr
01 44 43 64 28



Adria Houbairi

est membre du CESE au titre de la vie économique et dialogue social et représentants des salariés.

Elle siège à la section des affaires européennes et internationales et à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, où elle représente le groupe de la CFDT.

Contact :

adria.houbairi@lecese.fr
01 44 43 64 06

LES PRÉCONISATIONS DU CESE S'INSCRIVENT DANS TROIS DIRECTIONS

RENFORCER LA PERTINENCE STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE DE COHESION

➤ **Mieux prendre en compte les enjeux de convergence économique, sociale, environnementale et territoriale dans l'allocation des fonds :**

- dans la suite de la programmation 2014-2020, renforcer la part des FESI consacrée aux priorités sur lesquelles existent des besoins importants (apprentissage, formation professionnelle continue, innovation et compétitivité des PME) ;
- pour 2021-2027, préserver les dotations budgétaires des FESI, sanctuariser l'Initiative européenne pour la jeunesse et mettre l'accent sur les disparités infra-régionales et socio-économiques, les enjeux horizontaux et les engagements internationaux de l'UE.

➤ **Améliorer la prise en compte des territoires les plus fragiles :**

- renforcer l'accompagnement des régions accusant des retards dans la mise en œuvre des fonds, en encourageant l'adoption de stratégies et de plans d'action régionaux et en facilitant la mobilisation des instruments territoriaux ;
- réévaluer les enveloppes allouées aux territoires d'Outre-mer et aux territoires insulaires, en relevant les taux de cofinancement par l'UE et en adaptant les critères de concentration thématique aux spécificités de ces régions ;
- réévaluer les dotations allouées à la coopération technique européenne en adaptant les périmètres géographiques et les critères de concentration thématique des programmes.

➤ **Renforcer l'évaluation de la politique de cohésion :**

- demander à chaque Etat membre, dans le cadre du Semestre européen, de produire un rapport public annuel sur l'utilisation des FESI et leur contribution aux objectifs sociaux des recommandations par pays ;
- renforcer l'évaluation par l'UE de l'impact de la politique de cohésion, en impliquant le Parlement européen et le Comité économique et social européen.

SIMPLIFIER LES REGLES DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES FESI

➤ **Simplifier la gestion :**

- conforter la décentralisation de la gestion des FESI, en simplifiant la procédure d'accréditation des autorités et en rationalisant les entités impliquées, notamment en ce qui concerne les organismes intermédiaires ;
- alléger les conditionnalités *ex ante* en supprimant notamment celles qui ne reposent sur aucune base réglementaire, qui concernent la politique de concurrence ou qui relèvent de critères macro-économiques liés au Pacte de stabilité ;
- fluidifier la gestion financière en généralisant le recours aux options simplifiées de coût, en harmonisant les règles de prise en compte des recettes et en instaurant un système d'avance unique des fonds par l'UE.

➤ **Simplifier le contrôle :**

- réviser le règlement délégué (UE) n°480/2014 afin d'introduire les principes de différenciation des contrôles en fonction du niveau de risque, de non-rétroactivité des normes, de distinction entre fraude et erreur non intentionnelle, et assurer l'effectivité des sanctions en cas d'infraction ;
- renforcer la dimension stratégique du contrôle en améliorant le pilotage des autorités d'audit, le dialogue entre les autorités d'audit, les autorités de gestion et les bénéficiaires des fonds et en diffusant un référentiel de suivi et d'évaluation harmonisé pour l'ensemble des FESI.

MIEUX ACCOMPAGNER, INFORMER ET COMMUNIQUER

➤ **Renforcer l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets :**

- généraliser la mise en place de guichets uniques régionaux et simplifier les dossiers de demande d'aide ;
- confier à des établissements locaux (chambres consulaires) et nationaux (Banque publique d'investissement, Caisse des dépôts et consignations) un rôle d'intermédiaire chargé de fournir une expertise financière et le cas échéant des avances de trésorerie.

➤ **Améliorer les capacités des autorités de gestion :**

- renforcer la formation des personnels impliqués dans la coordination et la gestion des programmes ;
- parachever le déploiement des systèmes d'information dédiés et étudier la faisabilité d'un outil européen unique.

➤ **Renforcer la communication sur les FESI en direction de l'ensemble des parties prenantes ainsi que du grand public, en mettant l'accent sur l'impact concret des investissements et leur bénéfice pour les citoyennes et les citoyens.**

➤ **Mettre en place un accompagnement spécifique pour les acteurs et les actrices impliqués dans une situation de défaillance grave de l'Etat de droit :**

- renforcer le contrôle politique des mesures qui seraient prises par l'UE face à une telle situation ;
- améliorer le dialogue avec la société civile et les corps intermédiaires de l'Etat concerné ;
- clarifier les critères du contrôle juridictionnel exercé par la Cour de justice de l'UE sur cette procédure.